

Requalification du Site Naturel des Ilettes

NOTE PARTICIPATION DU PUBLIC

I. CONCERTATION CITOYENNE 2022

Le projet de requalification du site naturel des Ilettes n'est pas soumis à la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles L. 121-8 à L. 121-15 du code de l'environnement, ni à la concertation préalable définie à l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Pour autant, le projet a fait l'objet d'une concertation citoyenne en 2022 (cf. article 3.3.5 page 27 du dossier d'étude d'impact) et d'une réunion publique le 03/10/2024.

La concertation s'est tenue entre mars et avril 2022 afin de recueillir les attentes de la population. Cette consultation en ligne ou format papier, ouverte à tous, a recueilli les avis de 1083 participants dont 85% de Sallanchards.

Les résultats, disponibles sur le site internet de la ville de Sallanches (<https://sallanchesmontblanc.com/vie-municipale/requalification-du-site-des-ilettes>), démontrent l'attachement de la population au site malgré une perception actuelle dégradée de celui-ci.

Le résumé des résultats est également disponible sur la plaquette ci-dessous.

REQUALIFICATION DU SITE NATUREL DES ILETTES

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION CITOYENNE



Visionner
les résultats



Du 03 mars au 10 avril 2022

1083 participants

85 % de Sallanchards

46 hectares à préserver
dont **4,8 ha** acquis dernièrement
par la **Ville de Sallanches**



QUELLES SONT VOS ATTENTES ?

Créer un espace de loisirs familial

- 68 % - Jeux en lien avec la nature
- 58 % - Sentiers pédagogiques
- 41 % - Espace aqua-ludique

Améliorer la mobilité

- 72 % POUR un changement de mobilité
- 56 % POUR la fermeture de l'Ancienne Route Impériale
- SECURISER et AMELIORER les déplacements des modes doux (passerelles, navettes)



Préserver le site

- Minimiser les aménagements
- Meilleur entretien du site et des sentiers
- Interdire les nuisances sonores
- Espace de liberté réservé aux chiens

Créer un lieu de rencontres

- 48 % - Théâtre de verdure pour de l'événementiel
- Aire de pique-nique
- Restauration locale à l'année

Développer une culture environnementale

- Parc d'exploration et de découverte écologique
- 69 % - Observatoires pour la faune, la flore et les paysages

Mettre en valeur les milieux vivants

- 73 % - Végétalisation du site et de l'ancien aérodrome
- 53 % - Protection de la zone humide
- 34 % - Création de roselières ou mares



Ce programme s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) porté par la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc et soutenu par le Conseil Départemental.



II. RÉUNION PUBLIQUE DU 03 OCTOBRE 2024 - RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS

Une réunion publique s'est tenue le 3 octobre 2024 à la salle Léon Curral de Sallanches. Ouverte à tous, elle a réuni environ 120 participants. Le projet dans sa version avant-projet définitif, lui-même soumis à enquête publique, a été présenté en détail par les élus municipaux et l'équipe de maîtrise d'œuvre avant de laisser place à un temps d'échanges questions/réponses.

La présentation du projet s'est déroulée de 19h à 19h40. Les échanges ont duré de 19h40 à 21h20.

Les questions posées sont retranscrites ci-dessous :

- *Vous dites que vous n'allez quasiment pas déboiser le site. Dans ce cas pourquoi certaines zones viennent de l'être ?*

Ce déboisement a été réalisé dans le cadre des travaux du SIABS et de la régie de l'eau. Le SIABS a entrepris le renouvellement du collecteur d'eaux usées traversant le site.

Ces travaux sont indépendants du projet. La commune n'en est pas le maître d'ouvrage.

Ce collecteur stratégique (diamètre 250 mm) récupère toutes les eaux usées émises sur la rive droite de l'Arve depuis le Fayet, jusqu'à la station de traitement située en rive gauche, à l'aval du site des llettes. Les débits y sont importants.

Les travaux sont réalisés dès à présent pour les raisons suivantes :

- Le collecteur présente des désordres structurels, pouvant potentiellement polluer le sol et les eaux souterraines.
- L'état dégradé du collecteur actuel génère régulièrement des obstructions, amenant à des mises en charge provoquant des surverses dans l'Arve via les déversoirs existants en amont des llettes, y compris par temps sec.

- *Demande d'une agricultrice située sur le coteau de Méribel qui exploite le champ situé entre le lac Nord et le lac central. Le projet est beau mais est-ce qu'elle pourra y continuer son activité ?*

Le terrain en question est géré avec un bail rural. Il n'est pas question d'y mettre un terme. Cette zone fourragère sera conservée. Le classement en ENS ne l'interdit pas.

Lorsque la route sera fermée à la circulation des véhicules motorisés, un accès de service, secours, ou agricole sera maintenu en permanence. En revanche, il sera interdit de procéder à l'épandage de lisier sur ce site.

- *Accès au lac Nord pour les pêcheurs ? Comment amener le matériel ? Comment feront les retraités ou handicapés ?*

Monsieur le Maire indique qu'ils pourront déposer leur matériel et ensuite se garer sur le parking. Des solutions qui conviennent à tous pourront être trouvées dans le calme. Prise de contact est faite.

- *Empoisonnement du lac réalisé tous les ans. Sera-t-il maintenu ?*

Il est indiqué que l'empoisonnement pourra toujours être réalisé, à partir du moment où il respecte la réglementation en vigueur. Même si l'accès au lac Nord est fermé à la circulation, un accès de service sera toujours maintenu au site.

- *Activité planche à voile maintenue au lac Nord ? Comment amener le matériel ?*

La planche à voile est de moins en moins praticable sur le site. La croissance des arbres au Nord bloque le vent ce qui rend la pratique moins aisée. Toutefois, des solutions d'accès pourront être trouvées de manière collégiale avec les personnes concernées. Prise de contact est faite.

En revanche, la route sera bien fermée au droit des lacs en période estivale. 400 voitures stationnées le long de la route, ce n'est pas acceptable.

De même, l'accès des chiens au site sera étudié.

- *Si l'ancienne route impériale est fermée à la circulation, cela impactera la circulation sur le sens Saint Martin > Cluses.*

La fermeture n'est programmée qu'en période estivale pour le moment, avec un système de barriérage et de contrôle d'accès.

A long terme, si la municipalité doit protéger les lacs des chutes de rochers et construire un merlon de protection, celui-ci empiètera sur la moitié de la chaussée. Cela aura forcément un impact sur la circulation motorisée.

Il est rappelé que la responsabilité du Maire peut être engagée en cas de sinistre.

- *Parking futur sera-t-il payant ?*

On ne sait pas aujourd'hui. Il faudra trouver une logique de fonctionnement pour que les contribuables puissent profiter pleinement du site.

- *Plan de circulation prévu dans le bourg de Saint Martin ?*

Le bourg de Saint Martin vient d'être entièrement requalifié. La circulation est plus fluide par l'ancienne route impériale.

- *Sanitaires PMR sont-ils prévus, notamment pour les personnes non autonomes dans leurs transferts ? De même, des tables à langer pourraient être utiles.*

Oui, des sanitaires normalisés et accessibles aux PMR sont prévus sur le site à 3 emplacements. Toutefois, prise de contact est faite pour approfondir ce point et faire évoluer cet aspect, aussi bien pour les personnes PMR que pour les familles.

- *Peur des débordements de stationnement sauvage dans les quartiers avoisinants de Saint Martin, notamment en période estivale si le parking est payant et/ou pas assez grand.*

Ce point sera étudié avec notamment le renforcement de la Police Municipale pour la protection des biens et des personnes sur l'ensemble du site.

- *Prévoir plus de bancs pour faire le tour du lac, surtout pour les personnes plus faibles physiquement.*

Ce point est bien prévu dans le projet.

- *Les buttes anti bruits créées sur le site n'auront-ils pas comme impact de faire rebondir le bruit sur le coteau et notamment le hameau de Méribel ?*

Le projet prévoit des buttes végétalisées, merlons de terre, qui ont pour avantage de réduire le bruit sans causer de réflexions sonores significatives à l'inverse d'un mur anti-bruit. La végétalisation de ces buttes ajoute une couche supplémentaire d'absorption sonore.

- *Avez-vous prévu un parking au Nord, côté observatoire à poissons, pour désengorger le Sud du site ?*

L'étude faune flore 4 saisons a confirmé que le Nord du site, notamment la pointe du lac Nord, présente des enjeux très forts en terme de biodiversité. A cet endroit, la traversée de l'ancienne route impériale constitue une sorte de corridor écologique pour les biches, sangliers, castors... Il est donc difficilement envisageable de prévoir des aménagements à cet endroit. Plus d'équipements ne seraient pas adaptés pour ce lac sensible.

D'autre part, il s'agit de terrains agricoles privés, concernés par la trame de préservation des continuités écologiques. Le PLU n'autorise pas la construction d'un parking.

- *La question de la navigabilité n'est pas claire sur le 3^{ème} lac. Est-ce dû au classement Espace Naturel Sensible ? Quelle réglementation cela engendre ?*

Quand la saison de la fraie des espèces protégées comme le brochet sera terminée, l'accès au site sera possible. L'ENS demande la réalisation d'un plan de gestion. Il autorise les usages existants mais interdit la création de nouveaux usages une fois le site classé. Ce plan de gestion vise à assurer la conservation et la gestion durable de ces espaces avec des objectifs à plus ou moins long terme, un programme d'actions et des évaluations régulières.

- *Un sens unique pourrait-il être envisagé pour traverser Saint Martin ?
Un nouvel axe de circulation (viaduc) pour les véhicules motorisés sur l'emplacement réservé n°10 ne serait-il pas une meilleure idée pour réduire les flux au bourg de Saint Martin ?*

Réaction négative du public sur ces deux propositions.

Ce type d'aménagement serait très couteux. Un franchissement de l'autoroute pour les modes doux est déjà onéreux. Des scénarios ont été étudiés avec l'ATMB. Le montant de l'ouvrage peut atteindre jusqu'à 3 millions d'€.

Pour une déviation qui accueillerait tous types de véhicules, cela nécessite de concevoir des rampes d'accès très longues, de démolir des constructions. Ce qui est difficilement envisageable.

La question du financement d'un tel ouvrage se pose également, d'autant plus qu'il ne s'agirait pas d'une route départementale mais d'une voie communale.

- *Une navette estivale existe déjà depuis 2020 sur la commune, avec une boucle qui passe aux llettes. Il est nécessaire d'améliorer la mobilité à Sallanches notamment les transports collectifs.*
- *Quel est la vraie motivation à la fermeture de cette route ? La mise en place de dispositifs anti stationnement tout le long du site ne serait-elle pas suffisante ? Il faut aussi améliorer l'offre de navettes.*

Parallèlement au site des llettes, cette route est utilisée aujourd'hui comme voie de délestage par des usagers qui roulent vite. La fermeture de la route en période estivale permettrait d'amener du calme sur le site et d'ouvrir cet axe à la mobilité douce, vélos, trottinettes, pourquoi pas aux entraînements de biathlon. Cela éviterait également que les campings cars stationnent le long de cette route pendant plusieurs jours.

Autre point bloquant est le risque de chute de blocs au niveau du lac Nord. Si on doit être amené à construire un merlon de protection, le double sens ne sera plus possible puisque le merlon empiètera la moitié de la route.

Mettre des poteaux ou barrières anti stationnement tout le long du site, cela suppose d'aménager alors qu'on veut laisser le site naturel.

Concernant la mobilité douce, la municipalité y travaille. La passerelle des llettes a été inaugurée cet été. Les comptages réalisés nous indiquent 2827 piétons et 2887 vélos dans les deux sens cumulés sur 15 jours en août. Ces chiffres sont prometteurs pour l'avenir.

Un éco-compteur sera également installé sur le site pour compter les vélos et piétons. Cela permettra de croiser la fréquentation du site et d'adapter les mesures de gestion du site, notamment l'augmentation du transport collectif en cas de sur-fréquentation.

- *Stationnements vélos / garages à vélos sont-ils prévus ?*

Une aire de service vélos sera installée sur le site. Plusieurs types de stationnement seront également prévus : box vélos fermés à proximité de la plage, arceaux vélos sur l'ensemble du site.

- *Gestion de la circulation pendant les travaux ? Notamment pour éviter trop de trafic devant le collège / lycée Saint Joseph et dans le bourg de St Martin.*

Les accès sont malheureusement restreints pour accéder au site. Une boucle est envisagée avec une arrivée par le Sud depuis le bourg de Saint Martin et une sortie par le Nord vers le

hameau de Luzier pour limiter les nuisances. Ce point sera à étudier avec l'entreprise retenue et le contrôleur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) missionné en phase travaux.

- *Quel sera le calendrier ?*

Le projet étant soumis à évaluation environnementale systématique avec une enquête publique qui va démarrer prochainement, les travaux ne pourront pas démarrer avant l'été 2025 jusqu'au printemps suivant. Certaines plantations devront certainement être réalisées à l'automne 2026.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants de cette réunion publique.